



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 8 mars 2016 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

quelque quatorze personnes assistent également à la séance.

A1603-601

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1603-602

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Germain Leblanc, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaires du conseil d'agglomération tenues les 19 janvier et 9 février 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

- 7.1.1. Appui à la Municipalité de Pointe-Lebel – Aide financière pour les municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. CGMR – Appel de propositions – Gestion des matières résiduelles
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Approbation du procès-verbal de la Table de concertation régionale sur les VHR tenue le 22 février 2016
 - 7.6.2. Dépôt du rapport de la consultation publique sur la circulation des véhicules hors route (VHR) sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.6.3. Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture en zone agricole – Chevaliers de Colomb – Recommandation à la CPTAQ
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Autorisation de signature – Entente de service – Mesure Soutien au travail autonome
 - 7.7.2. Renouvellement du comité économique – Modification du mandat
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Renouvellement du protocole d'entente – Corporation culturelle Arrimage
 - 7.8.2. Place des gens de mer – Mandat au Service du loisir de la culture et de la vie communautaire – Autorisation de signature
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement n° 2003-02 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles
 - 7.10.2. Adoption du Règlement n° A-2016-05 remplaçant le règlement n° A-2015-08 et modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

normatif afférent à ces cartes pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

8. Affaires diverses
 - 8.1. Confirmation de mandat à GIMXPORT – Organisme régional à vocation économique – Région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
 - 8.2. Salon des installations septiques
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

A1603-603

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaires du conseil d'agglomération tenues les 19 janvier et 9 février 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération tenues les 19 janvier et 9 février 2016.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil d'agglomération.

Air Canada

Le maire fait part d'une mésaventure vécue récemment alors que l'avion dans lequel il voyageait à partir de Québec, et où prenaient place également la ministre du Revenu national, Mme Diane Lebouthiller, et le député provincial, M. Germain Chevarie, n'a pu se rendre à destination des Îles.

En effet, selon les informations obtenues, en raison de circonstances particulières, il n'aurait pas été possible de s'approvisionner en carburant à l'aéroport de Gaspé pas plus qu'à celui des Îles d'ailleurs. Les trois politiciens comptent rencontrer le ministre des Transports du Canada afin de discuter de cet incident et pour s'assurer qu'à l'avenir une telle situation ne se reproduise plus.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

Statut d'insularité des Îles-de-la-Madeleine

Le maire informe qu'une rencontre s'est tenue avec le secrétaire général associé, chargé du Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime M. Georges Farrah, au sujet du statut d'insularité des Îles. Une première étape a été franchie et l'on espère être en mesure d'obtenir une reconnaissance du gouvernement provincial d'ici la fin de la session parlementaire.

Centre d'expertise technique en cas de déversement dans le golfe du Saint-Laurent

De plus, dans le cadre de la stratégie maritime, des représentations ont été faites auprès du gouvernement afin de doter le territoire des Îles d'un centre d'intervention d'urgence en cas de déversement dans le golfe.

En collaboration avec le CERMIM, un projet a été déposé en ce sens prévoyant la mise en place d'un tel centre dans un délai de 2 à 5 ans.

A1603-604

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 27 janvier au 24 février 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 432 400,03 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

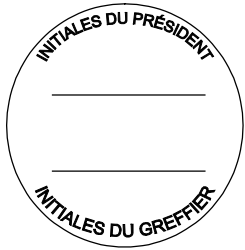
SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

A1603-605

Appui à la Municipalité de Pointe-Lebel – Aide financière pour les municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a promis une aide financière aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière à l'intérieur de son budget 2015-2016 (Référence 7.8.2) de son budget;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière touche particulièrement les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit plus de 3250 km de côtes et seize municipalités régionales de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan économique du Québec, le gouvernement a manifesté son désir de soutenir les décideurs locaux et mettre en place un fonds d'urgence à l'érosion côtière afin de sécuriser les infrastructures et les bâtiments de plus d'une centaine de communautés;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures permettraient aux municipalités de réaliser une évaluation des zones à risques ainsi que des travaux préventifs à effectuer pour la protection des berges;

CONSIDÉRANT QU' initialement, il a été annoncé que ce soutien financier serait alloué principalement aux régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre 2015, il s'est tenu une rencontre à Québec avec les communautés riveraines, à laquelle le maire, M. Normand Morin, était présent ainsi qu'une soixantaine de représentants des autres municipalités;

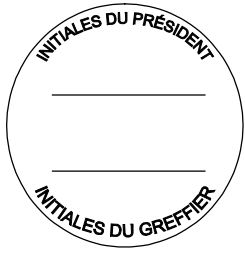
CONSIDÉRANT QU' il a été fait mention qu'une grande partie de l'aide financière, de 8 millions de dollars, financée dans le cadre du PACC par le Fonds vert 2015-2016 serait octroyée dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT QU' il a aussi été fait mention qu'une minime aide financière serait octroyée à l'Université du Québec à Rimouski (l'UQAR) pour l'aider à survivre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel est présentement en processus d'implantation d'un projet expérimental appelé ROLODUNE, lequel projet a fait l'objet d'une approbation par le MDDELCC, et que celle-ci aura besoin de cette aide financière tant attendue pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT QU' il est prévu que le suivi du projet expérimental appelé ROLODUNE soit effectué par l'UQAR et que les municipalités comptent sur la précieuse expertise que l'université peut apporter dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE le projet ROLODUNE pourrait également servir de référence à plusieurs municipalités et ministères entre autres ceux de la Sécurité publique et des Transports;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que demande soit faite au gouvernement du Québec de respecter son engagement initial soit de verser l'aide financière aux régions les plus particulièrement touchées par l'érosion côtière, soit les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

que la présente résolution soit transmise aux seize municipalités régionales de comté de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine afin que les municipalités touchées appuient la démarche de Pointe-Lebel;

qu'une copie de la présente résolution soit également transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) leur demandant également leur appui dans ce dossier.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1603-606

CGMR – Appel de propositions – Gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT les conclusions issues du rapport de synthèse final de 2013 intitulé : « Gestion des matières résiduelles des Îles-de-la-Madeleine » au sujet du projet de gazéification couplée à la biométhanisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la problématique que pose la gestion des matières résiduelles plus particulièrement en ce qui concerne l'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris connaissance de ce rapport et des options qui y sont proposées;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés à l'intégration des nouvelles technologies identifiées au rapport sont considérables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite approfondir davantage les options identifiées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à entreprendre des démarches, incluant le lancement d'un appel de propositions relatif à l'étude de toutes les options envisagées, pour la gestion future des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A1603-607

Approbation du procès-verbal de la Table de concertation régionale sur les VHR tenue le 22 février 2016

Les membres du conseil d'agglomération ont reçu et pris connaissance du dernier procès-verbal de la séance de la Table de concertation régionale sur les VHR.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de la Table de concertation régionale sur les VHR du 22 février 2016 tel qu'il a été rédigé.

A1603-608

Dépôt du rapport de la consultation publique sur la circulation des véhicules hors route (VHR) sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le 25 mars 2015, la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route tenait une consultation publique sur la problématique de la circulation VHR sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la circulation VHR constitue une problématique liée à l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine et les deux municipalités locales qui l'a composent ont des pouvoirs et des responsabilités à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération prenne acte de ce rapport et donne suite aux recommandations pour lesquelles il est interpellé.

A1603-609

Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture en zone agricole – Chevaliers de Colomb – Recommandation à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le 19 janvier dernier, le conseil d'agglomération a signifié à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qu'il ne s'objectait pas à ce que le lot 3 779 088 soit utilisé pour un usage autre qu'agricole afin de permettre aux Chevaliers de Colomb des Îles-de-la-Madeleine d'y ériger une croix;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'organisme est de créer un sanctuaire près d'un lieu de culte et de recueillement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, le conseil d'agglomération doit apporter des précisions en regard des espaces disponibles ailleurs sur le territoire, hors de la zone agricole, et qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur avait prévu divers scénarios pour la réalisation de ce sanctuaire sur des lots hors de la zone agricole, mais que ceux-ci sont demeurés irréalisables, soit :

- Lot 3 777 242 – Propriétaire privé de Grande-Entrée – Ce dernier s'est désisté et ne désire plus vendre son terrain;
- Lot 3 777 233 – Propriétaire privé de Grande-Entrée – Celui-ci était ouvert à vendre son terrain puis s'est finalement désisté;
- Lot 5 453 390 – Église de Grande-Entrée – Le conseil de fabrique ne souhaitait pas avoir la croix entre l'église et la route 199;
- Lot 3 394 782 – Église Saint-Pierre de La Vernière – Les Chevaliers de Colomb ne souhaitaient pas ériger cette croix sur un lot ayant un bâtiment patrimonial reconnu;
- Lot 5 633 802 – Église de Cap-aux-Meules – Le conseil de fabrique étudie la possibilité de vendre l'immeuble;
- Lot 4 681 179 – Église de Fatima – Manque d'espace.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération réitère sa recommandation auprès de la CPTAQ en autorisant un usage autre qu'agricole sur le lot 3 779 088 afin de répondre aux besoins et aux objectifs de l'organisme porteur du dossier.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

Le conseiller Richard Leblanc se retire des délibérations concernant le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

A1603-610

Autorisation de signature – Entente de service – Mesure Soutien au travail autonome

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre l'Agglomération et Emploi Québec concernant le déploiement de la mesure Soutien au travail autonome (STA) se termine le 31 mars 2016;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Emploi Québec voulant que l'Agglomération maintienne son accompagnement aux participants à la mesure STA;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser la signature d'une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération maintienne les services d'accompagnement aux participants à la mesure Soutien au travail autonome;

que le conseil d'agglomération autorise la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer l'entente de service à intervenir avec Emploi Québec à cette fin.

A1603-611

Renouvellement du comité économique – Modification du mandat

CONSIDÉRANT l'importance pour l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine de favoriser l'implication de la communauté des affaires dans la réflexion portant sur le développement économique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la décision du conseil prise en mai 2015 de former un comité économique s'inscrivait dans cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE le mandat actuel du comité économique se termine à la fin mars 2016 et que les objectifs de départ ont été atteints;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération confirme le rôle consultatif du comité économique en matière de développement économique et que le mandat de ses membres soit prolongé jusqu'au 31 mars 2018;

que le comité économique soit élargi afin d'y inclure la participation d'entreprises d'économie sociale et qu'un mandat en ce sens soit confié à la Direction de l'équipe de développement du milieu;

que le conseil d'agglomération confie au comité économique le mandat de réaliser un premier bilan annuel qualitatif et quantitatif de la Politique de soutien aux entreprises et d'effectuer, au besoin, des recommandations sur



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

les changements devant y être apportés;

que le comité économique agisse à titre de comité-conseil auprès du Service du développement du milieu de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine dans la concrétisation des actions liées au projet de territoire Horizon 2025 priorisées à court terme.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

A1603-612

Renouvellement du protocole d'entente – Corporation culturelle Arrimage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confie à Arrimage différents mandats, entre autres auprès des artistes madelinots, en tourisme culturel, en développement culturel, dans la gestion de programmes de bourses aux artistes et de la bourse Avila-Leblanc, en patrimoine et dans la mise en œuvre de la programmation *Les Mots pour voir* pour la promotion du livre et de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir les liens développés avec le milieu culturel madelinot notamment avec les organismes œuvrant dans ce domaine, et que la Corporation Arrimage joue un rôle-clé en matière de concertation et de communications, favorisant ainsi un développement harmonieux et optimisé de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec et ses agences spécialisées reconnaissent la mission d'Arrimage à titre d'organisme de concertation et de développement culturel aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Arrimage bénéficie du soutien de nombreux partenaires publics et institutionnels de notre communauté et que l'organisme est représentatif du milieu culturel madelinot;

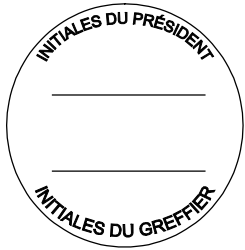
CONSIDÉRANT QU' il est important de pouvoir offrir de bonnes conditions de travail aux employés d'Arrimage et que la Corporation doit être rétribuée pour les services qu'elle procure à titre de mandataire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération confie au Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le mandat suivant :

de renouveler le protocole d'entente liant la Municipalité avec la Corporation culturelle Arrimage;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

de maintenir la contribution financière de la Municipalité à hauteur de 12 000 \$ par année;

de maintenir la contribution pour mandats spéciaux confiés dans le cadre de la Politique culturelle des Îles à hauteur de 10 000 \$, laquelle contribution est partagée entre le ministère de la Culture et la Municipalité;

de maintenir le soutien technique offert à la Corporation au sein du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, de même que l'hébergement, tous services estimés en 2016 à hauteur de 20 904 \$, soit 1742 \$ par mois;

de maintenir la clause de renouvellement automatique de cette entente à la fin de chaque année à moins d'un avis contraire signifié par l'une ou l'autre partie;

d'autoriser le directeur du service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document pertinent requis dans l'exécution de ce mandat.

A1603-613

Place des gens de mer – Projet d'aménagement d'une toiture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a aménagé en 2012-2013 un site récréotouristique au centre du village de Cap-aux-Meules désigné sous le nom Place des gens de mer;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure tient lieu de rassemblement lors des divers événements culturels et que la Municipalité souhaite pouvoir y accueillir également le Marché du village qui propose, en période touristique, divers étalages de produits locaux;

CONSIDÉRANT QUE les différents utilisateurs de la Place des gens de mer ont souligné à la Municipalité la nécessité d'aménager une toiture à même cette infrastructure afin d'offrir une meilleure protection contre les intempéries et d'optimiser les possibilités d'utilisation du site;

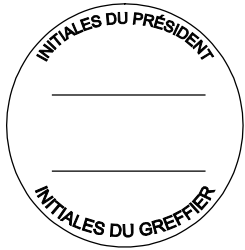
CONSIDÉRANT QUE des demandes de soutien financier ont déjà été soumises à l'égard de ce projet d'aménagement d'une toiture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit confirmer, avant le 31 mars 2016, son engagement à la réalisation de ce projet dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme afin de bénéficier d'une aide financière de 35 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal autorise la réactivation du projet d'aménagement d'une toiture à la Place des gens de mer et qu'il mandate la Direction du



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

service du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour en assumer la gestion;

que le conseil municipal confirme que la subvention de 35 000 \$ prévue à l'Entente de partenariat régional en tourisme sera utilisée aux fins de la réalisation de ce projet;

que le directeur général, Hubert Poirier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relativement à ce dossier.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1603-614

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement n^o2003-02 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles

Le conseiller M. Gaétan Richard donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement abrogeant le Règlement n^o 2003-02 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles..

A1603-615

Adoption du Règlement n^o A-2016-05 remplaçant le règlement n^oA-2015-08 et modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre normatif afférent à ces cartes pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 11 mai 2010, son schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement n^o A-2010-07), lequel est entré en vigueur le 25 juin 2010 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 53.14 de la LAU, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut, au moyen d'un avis motivé et pour des raisons de sécurité publique, demander des modifications au schéma d'aménagement et de développement en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 13 août 2015, un avis lui indiquant de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement afin d'y intégrer la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre normatif afférent à ces cartes;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2015, le conseil d'agglomération a



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

procédé à l'adoption du règlement n° A-2015-08 afin de répondre aux exigences formulées par le MAMOT en vertu de l'article 53.14 de la LAU;

ATTENDU QUE le 5 février 2016, le MAMOT a signifié à l'agglomération que le règlement n° A-2015-08 n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de sécurité publique puisqu'il n'incluait pas les cartes transmises avec le cadre normatif;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 février 2016;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le règlement portant le n° A-2016-05 et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

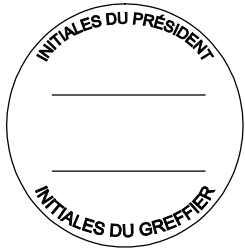
AFFAIRES DIVERSES

A1603-616

Confirmation de mandat à GIMXPORT – Organisme régional à vocation économique – Région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la mission de GIMXPORT est de favoriser l'essor économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en proposant aux entreprises et organisations de la région différents services d'accompagnement en exportation, en transport et logistique, en commercialisation et marketing, en développement des affaires ainsi qu'en productivité et innovation;

CONSIDÉRANT QUE cette mission est complémentaire aux mandats dévolus aux MRC par le gouvernement du Québec dans le cadre de la gouvernance municipale en développement local et régional et de la Loi sur les compétences municipales;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE GIMXPORT est une organisation régionale pour la promotion des exportations (ORPEX) reconnue par le ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI) et Développement économique Canada (DEC) pour le territoire de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les directions régionales des ministères québécois à vocation économique (MESI, MAMOT et MAPAQ) ont mandaté GIMXPORT pour assurer la poursuite du service en innovation et productivité et la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de la logistique de transport dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de GIMXPORT est composé de gens d'affaires de l'ensemble du territoire et que son équipe est localisée dans plusieurs localités du territoire, dont celle des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de désigner GIMXPORT à titre d'organisme régional à vocation économique pour soutenir et accompagner les PME de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans les créneaux d'expertise qu'il dessert;

de faire parvenir une copie de la présente résolution à GIMXPORT de même qu'à la Table des préfets Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Salon des installations septiques

Le maire informe de la tenue du Salon des installations septiques les 21, 22 et 23 avril prochain aux Îles-de-la-Madeleine. Plusieurs entreprises participeront à cet événement et seront en mesure d'informer les citoyens sur les divers produits et services qu'ils peuvent fournir en matière d'installation septique.

De plus, on tiendra un point d'information sur les démarches effectuées auprès du gouvernement du Québec pour ce qui a trait au financement et présentera le diagnostic des résidences isolées sur le territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Gestion des matières résiduelles – Orientation
- ❖ Projet de centre d'intervention d'urgence en mer aux Îles
- ❖ Appel de propositions – Gestion des matières résiduelles



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

- ❖ Développement économique – Précision sur la restructuration – Anciens employés du CLD
- ❖ Salon des installations septiques – Félicitations adressées au conseil pour cette initiative.

A1603-617

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 52.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier